

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 23/03/2023  
Date d'affichage : 23/03/2023  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 28 mars, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Monsieur ROUSSEAU Pierre,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Madame Anne Mary LAFOSSE, Madame MORIN Laurence donne pouvoir à Madame Hélène GIBEAU, Monsieur SCHACHER Christophe donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN, Monsieur TURPIN Laurent

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit HUBERT,

**Objet : Projet de convention restauration scolaire avec la commune de Bellengreville**  
Délibération 9/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention restauration scolaire avec la commune de Bellengreville et à signer tous documents nécessaires à l'opération. L'opération commencerait le 1er septembre 2023 et est reconductible tacitement, 2 fois, pour la même période. La durée maximale du contrat ne pourra donc excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 aout 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 31 mars 2023

Le Maire  
P. MARTIN



Le secrétaire  
B. HUBERT

Accusé de réception en préfecture  
014-200064939-20230411-202023\_00392-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023